

Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

2017/2050(INI) - 24/10/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Charles TANNOCK (ECR, UK) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

Le rapport souligne que la Nouvelle-Zélande entretient un partenariat étroit et historique avec l'UE. L'UE reste le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande et les deux parties partagent un large éventail d'intérêts économiques et commerciaux.

Les députés **se sont félicités de la conclusion de l'accord de partenariat**, qui créera un cadre politique tourné vers l'avenir pour les relations et la coopération entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande dans le cadre du développement durable et dans un large éventail de domaines pour les prochaines années pour répondre à de nouvelles ambitions et attentes.

Ils ont apporté leur soutien au lancement des négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande, qui doivent être menées **dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel**, en tenant compte de la sensibilité de certains produits agricoles et autres.

Le rapport a toutefois souligné l'importance de renforcer:

- le dialogue politique et coopération sur la croissance économique, la création d'emplois, le commerce et l'investissement;
- la gouvernance environnementale et océanique, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable des ressources;
- la réalisation d'investissements supplémentaires et les nouvelles possibilités de coopération scientifique, universitaire et technologique;
- l'engagement de longue date dans la coalition internationale contre le terrorisme;
- la coopération en matière d'énergie durable, conformément à l'initiative des Nations Unies «Énergie durable pour tous».